

Article 1 : identification du vendeur
Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care
11 rue Beauvoir
41000 BLOIS
N° SIRET : 85073241300016
N° TVA intracommunautaire : FR84850732413

Article 2 : objet

Tout commande d'une prestation de Formation, mise à disposition de salarié et plus généralement toute prestation proposée par Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente.

Article 3 : Documents contractuels

Après analyse de la demande exprimée, Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care adresse au client une proposition de mission Formation comportant les éléments suivants : MasterClass Barbershop, note d'appréhension et d'analyse, présentation d'une méthodologie de travail théorique et pratique, moyens humains et matériels.

En cas d'accord, Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care rédige un bon de commande reprenant les points de la proposition de mission Formation; il sera adressé en deux exemplaires. Le client s'engage à retourner dans un délai de 8 jours à Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care un exemplaire de bon de commande signé et portant son cachet accompagné d'un chèque d'acompte.

Article 4 : Conditions d'exécution

Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care établit un calendrier détaillé de son intervention validé avec le client, et s'engage dans le respect des délais.^[SEP]En cas de difficultés à respecter ce calendrier du fait de l'acheteur, Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care l'alertera et ajustera avec lui le planning de la mission de Formation.

Article 5 : Confidentialité

Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care garantit le secret professionnel vis-à-vis de l'entreprise ou de l'organisme de manière générale, absolue et illimitée dans le temps. Cette obligation s'étend à tous renseignements, informations, documents ou concept dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'accomplissement de la prestation de conseil.

Article 6 : Conditions de règlement

Tous nos tarifs sont formulés en euros hors taxe. Ils sont à majorer de la TVA en vigueur. Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la commande d'une mission de conseil.

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Un acompte de 50% sera demandé à la signature du contrat de prestation de Formation. A l'issue de la prestation de Formation, Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care adressera une facture à l'entreprise ou l'organisme. Le règlement devra être effectué par chèque, par virement ou par mandat libellé à l'ordre de « Kutter Academy/ Mister Kutter Beauty Care» au jour de la date de fin de Formation.

Article 7 : Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client, sans mise en demeure, de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.

Le taux d'intérêt légal est celui en vigueur au jour de la réception de la prestation.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable de soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, tout somme, y compris l'acompte, non payé à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros du au titre des frais de recouvrement. (Article 441-6,I alinéa 12 et D.441-5 du Code du commerce).

Article 8 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause « retard de paiement » l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care.

Article 9 : Clause de réserve de propriété

La société Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care conserve la propriété des biens et services vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care se réserve le droit de revendiquer,

dans le cadre de la procédure collective, les biens et services vendues et restées impayées.

Article 10 : Annulation et réalisation partielle

En cas de renoncement par le client à la prestation de Formation ayant fait l'objet d'un Bon de Commande, et dans le cas où ce renoncement interviendrait avant le début effectif de la prestation, Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care facturera une indemnité forfaitaire de 50% du coût de la prestation de Formation.

En cas de réalisation partielle de la prestation de Formation et qui, pour des raisons imputables au client, serait interrompue, Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care facturera une indemnité forfaitaire de 75% du coût de la prestation de Formation restant à réaliser.

Article 11 : Responsabilités et force majeure

Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care s'engage à réaliser les prestations de Formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose, et dans le cadre d'une obligation de moyens.

La responsabilité de la société Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care ne pourra être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article 12 : Différends

En cas de contestation ou de différent, de quelque nature que ce soit, ne pouvant pas faire l'objet d'un règlement amiable, le tribunal compétent sera, au choix du demandeur, et conformément aux dispositions légales, soit celui où demeure le défendeur, soit celui du lieu d'exécution de la prestation de conseil.

Article 13 : Informatique et Libertés

Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care ne communique pas les coordonnées de ses prospects ou clients à des fichiers ou organismes extérieurs. Le client est donc assuré de la totale confidentialité des données transmises dans le cadre d'une demande de renseignement, ou du déroulé d'une prestation de Formation.

Article 14 : Référencement

Le client autorise A Kutter Academy/Mister Kutter Beauty Care à inscrire la prestation de Formation convenue et réalisée au nombre de ses références.